

LE COMITÉ PAED VOUS INFORME.



ECOPACK - RENOPACK

Pour encourager les citoyens à investir dans l'amélioration de leur logement, la Wallonie a remodelé son programme de primes. Dorénavant des prêts à tempérament avec un TAEG de 0 % pour des travaux économeurs d'énergie et de rénovation avec préfinancement des primes (sous certaines conditions) sont proposés grâce aux Ecopack- Renopack .

Pour qui ? Tout propriétaire d'une habitation située en Wallonie (qui a connu une première occupation en tant que logement il y a au moins 10 ans) dont les revenus imposables sont inférieurs ou égaux à 93.000 €.

Quel montant ? de 1 000 € à 30 000 €

Quelle durée ? 15 ans maximum (remboursement du prêt avant le 75^{ème} ou 81^{ème} anniversaire)

Quels travaux ? *Travaux économeurs d'énergie* (isolation du toit, des murs et des sols ; installation d'une chaudière à condensation au gaz naturel, mazout ou biomasse ; d'une pompe à chaleur; réalisation d'un audit énergétique ; ...) *et travaux de rénovation* (remplacement de châssis et/ou du vitrage ; du toit ; de l'installation électrique ; élimination de la mэрule ou du radon ;...)

En province de Luxembourg, la Cellule Développement Durable provinciale vous aide dans l'introduction des dossiers (Ecopack/Rénopack Luxembourg - Grand'Rue, 1 à 6800 Libramont - 063/212 662 ou 661 - ecopack@province.luxembourg.be).

Intéressé(e)?

Rendez-vous le 20/09/2016 à 19 H 00

Salle Brasseur (Grand'Place, 1 – 1^{er} étage)

pour une séance d'information

organisée par notre comité conjointement avec les Guichets de l'Energie et la Cellule Développement Durable.

Infos : Mme Isabelle Capron - 061/275 147 - isabelle.capron@neufchateau.be